

*** spécial BLACK FRIDAY : 100 € + 50 € ***



Contrat de saillie IAC 2026 de l'étalon PFS

SAUVAGE DES MORINS

IPD 145, IPC 135 et IPO 122

La Polyvalence par l'Excellence !

Entre d'une part,

Mme Véronique GUILLET, élevage des Morins, 66c route des Morins, 17810 PESSINES, propriétaire et gestionnaire pour la saison de monte 2026 de l'étalon **SAUVAGE DES MORINS**, de race Poney Français de Selle, né le 05/06/2006 par Durello et L'Odyssée du Sud par Banagher Magee et agréé à la monte publique en France,

ci-après dénommé le Vendeur,

Et d'autre part,

M.
Adresse :

Téléphone : Mail :

ci-après dénommé l'Acheteur, (ou le détenteur de la jument)

Concernant la jument désignée ci-après :

nom :
née le : race : sire n° :
non suitée / suitée : date de naissance du produit

Il est convenu ce qui suit :

Type de monte spécial Black Friday pas de solde ni au 1^{er} octobre 2026 ni poulain vivant :

1 carte de saillie saison 2026 au tarif de 100 € TTC à la réservation + 150 € TTC de transport de dose ;

IAC 1 dose de 6 paillettes au tarif de 50 € TTC à la réservation.

TARIF PROMOTIONNEL !

Bon à savoir : 89 % des juments inséminées en congélateur sont pleines, et 88 % l'ont été avec seulement 4 à 8 paillettes !

Précisions concernant l'IAC :

Les doses ont été fabriquées chez Eurogen.

Elles sont d'excellente qualité avec entre 40% et 45% de spermatozoïdes rapides après décongélation. Pour information, la norme « Haras Nationaux », déjà élevée, est de 35 %.

Il sera fourni 1 dose de 6 paillettes de sperme congelé par carte de saillie, sauf demande particulière. Le délai à prévoir entre la demande d'expédition et la réception par le centre de mise en place est de 8 jours ouvrés. La mise en place se fera dans tous les centres de mise en place agréés.

Centre de mise en place :

Adresse :

Nom du Responsable :

Téléphone :

Date approximative de mise en place si connue :

La dose supplémentaire de 6 paillettes, si besoin, sera facturée 100 € TTC + frais de transport de dose.

En cas d'utilisation des paillettes restantes pour une deuxième jument appartenant au même Acheteur, le prix de la carte de saillie supplémentaire est ramené à 175 € TTC, jument pleine au 01/10/2026.

La semence congelée non utilisée ou en excédent en 2026 reste la propriété de Véronique GUILLET, Elevage des Morins, et doit être retournée chez Eurogen à la fin de la saison de monte, aux frais de l'acheteur.

Frais de suivi et de mise en place.

Tous les frais inhérents à l'exploitation de la jument (suivi ovarien, inséminations, pensions, frais vétérinaires, etc.) sont à la charge exclusive de l'Acheteur. Celui-ci est tenu de se renseigner des tarifs auprès de son centre de mise en place.

Validité du contrat

Le contrat est validé dès réception du chèque de réservation de 150 € (100 € pour la carte et 50 € pour 1 dose de 6 paillettes), et un chèque de transport de doses de 150 €.

Aucune réclamation ne sera prise en compte au delà d'un délai de 48 heures après la livraison. L'Acheteur informera le centre de mise en place, avant la 1ère insémination, que l'utilisation de la semence vaut acceptation de sa qualité.

Fait à le

Je soussigné déclare avoir compris les termes du présent contrat.

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :

* 2 exemplaires signés à retourner AU PLUS TARD LE 28/11/25 par mail et par courrier avant le 30/12/25 à Véronique GUILLET – Elevage des Morins – 66C route des Morins – 17810 PESSINES, accompagné des chèques correspondants. A réception, l'étalonnier retournera à l'éleveur un exemplaire dûment signé.